

**Syndicat Mixte
SCOT Sud Vienne**

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Diagnostic Socio-économique et Spatial & Etat Initial de l'Environnement

SYNTHESE

VERSION PROVISOIRE

MARS 2016



PREAMBULE	3
INTRODUCTION - LE SUD VIENNE.....	6
I - L'ETAT DU DEVELOPPEMENT	7
♦ Une dynamique démographique retrouvée	7
♦ Des revenus un peu plus faibles que la moyenne départementale	8
♦ Une économie de plus en plus liée à la dynamique démographique	9
♦ Une poly-activité agricole	10
♦ Des perspectives à fixer	11
II - L'ETAT DE L'AMENAGEMENT	12
♦ L'armature urbaine	12
♦ Un parc de logements dynamisé par le besoin en résidences principales, mais qui se trouve pénalisé par la vacance	13
♦ Les mobilités	15
III - L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT	16
♦ La consommation de l'espace	16
♦ Paysages et occupation des sols	18
♦ Milieux naturels et biodiversité	18
♦ Gestion de la ressource en eau	18
♦ Énergies, émissions de gaz à effet de serre (GES) et qualité de l'air.....	19
♦ Nuisances sonores.....	20
♦ Déchets	20
♦ Ressources minérales.....	20
♦ Sites et sols pollués	20
♦ Risques naturels et technologiques	21
♦ Scénario au fil de l'eau – si le SCoT n'existait pas	22
♦ Récapitulatif des enjeux en fonction des leviers du SCoT	22
♦ Unités fonctionnelles – spatialisation des enjeux	24

PREAMBULE

Afin de répondre aux attendus des lois Grenelle et ALUR, et pour sécuriser les conditions de développement et d'aménagement du territoire du Sud Vienne, le Syndicat Mixte du SCoT Sud Vienne a lancé la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud Vienne.

Les principaux objectifs¹ définis pour la réalisation du projet SCoT ont alors été les suivants :

- Maîtriser l'étalement urbain, consommateur d'espace et générateur de déplacements ;
- Permettre un développement urbain maîtrisé autour d'exigences qualitatives, notamment en tenant compte de la morphologie traditionnelle des villes et villages ;
- Favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire ;
- Garantir un développement solidaire et équilibré ;
- Assurer une meilleure accessibilité de tous aux commerces et services ;
- Valoriser les infrastructures existantes et projetées pour un développement économique cohérent ;
- Conserver les diversités paysagères et naturelles qui contribuent fortement à l'identité locale et à l'attrait touristique ;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti ;
- Préserver et valoriser les écosystèmes remarquables ;
- Maintenir les activités agricoles et forestières, tout en assurant l'équilibre entre ces espaces, afin de maintenir l'attractivité territoriale ;
- Développer un projet cohérent et partagé, respectueux de l'identité rurale du territoire.

Le Schéma de Cohérence territoriale qui définit le cadre d'urbanisme pour le développement et l'aménagement du territoire Sud Vienne, se composera une fois son élaboration finalisée de 3 documents aux rôles complémentaires :

Le Rapport de présentation, qui présente le diagnostic socio-économique et spatial et l'état initial de l'Environnement, la justification des choix effectués pour l'établissement du projet, l'analyse des incidences environnementales de ce projet et les mesures envisagées pour les réduire voire les éviter, et les conditions du suivi de sa mise en œuvre ;

¹ Délibération de lancement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale en date du 7 février 2014

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui en constitue le projet de territoire et donc le projet politique (la « feuille de route ») ;

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui rassemble les outils (prescriptions et recommandations) pour la mise en œuvre du Projet (la « caisse à outils » et constitue la partie « opposable » du SCoT vis-à-vis de laquelle les documents d'urbanisme locaux (PLU, Cartes communales, ...) doivent être compatibles.

L'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale Sud Vienne est entrée dans sa phase d'étude en début d'année 2015.

L'année 2015 et le début de l'année 2016 ont été consacrés à l'élaboration d'un diagnostic partagé entre les élus du territoire Sud-Vienne d'une part, puis entre les élus de Sud-Vienne et leurs partenaires, services déconcentrés de l'Etat (DDT, DREAL, ...), Région Poitou-Charentes, Conseil départemental de la Vienne, Chambres consulaires, etc.

Ce diagnostic, qui constitue la 1ère partie du Rapport de Présentation, propose une lecture multi-thèmes du territoire, de son fonctionnement, de ses atouts, handicaps et opportunités. Il en déduit la grille des enjeux socio-économiques, spatiaux et environnementaux auxquels le projet du SCoT devra répondre et qui en constituent ainsi le socle.

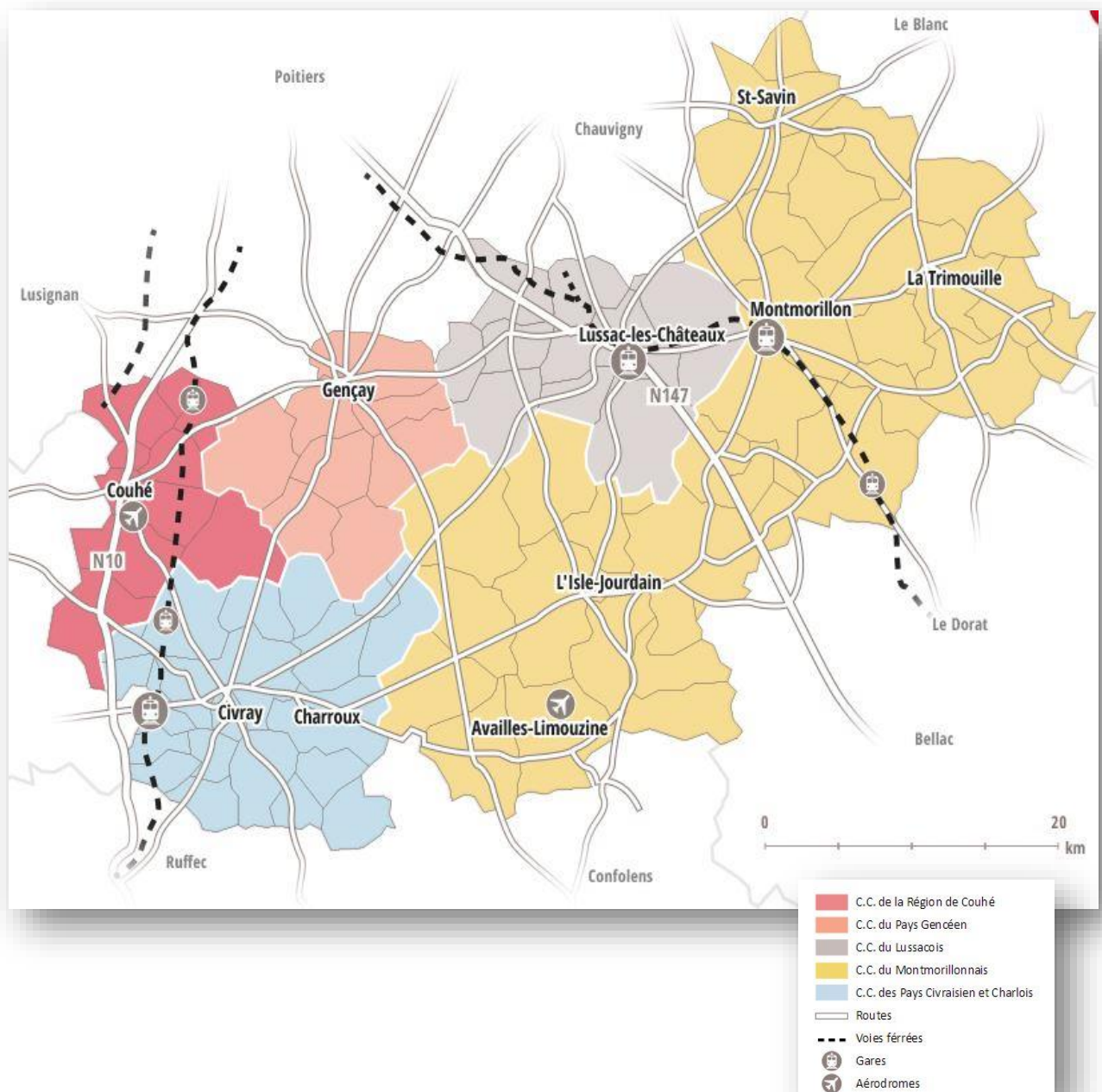
Les éléments de ce diagnostic ayant vocation à être partagés par le plus grand nombre d'habitants, d'acteurs et d'élus du territoire, la présente synthèse a pour objectif d'en permettre une lecture facilitée et donc d'en améliorer la communication.

Bien sûr, comme tous les travaux et documents produits au cours de l'élaboration technique, ces éléments ont vocation à être déclinés, complétés voire ajustés, et ce jusqu'à la finalisation de cette phase d'élaboration.

Je vous en souhaite donc une bonne lecture.

André Sénécheau

Président du Syndicat Mixte Sud Vienne



INTRODUCTION - LE SUD VIENNE

Situé au sud du département de la Vienne dans l'arrondissement de Montmorillon, le territoire du SCoT Sud Vienne est composé de 87 communes (95 à l'issue du SDCI) regroupées au sein de 5 communautés de communes (2 à l'issue du SDCI), et regroupe les pays Civraisien et Montmorillonnais.

Le territoire du SCoT Sud Vienne est composé des communautés de communes suivantes :

- Communauté de Communes des pays Civraisien et Charlois,
- Communauté de communes de la région de Couhé,
- Communauté de communes du pays Gençéen,
- Communauté de communes du Lussacois,
- Communauté de communes du Montmorillonnais.

Le territoire Sud Vienne est bordé à l'est par le Berry (Parc Naturel de la Brenne dans l'Indre, et le Pays de la basse Marche en Haute Vienne), au nord, par le Pays chauvinois, le Pays de Lusignan, et Poitiers, à l'ouest par le Pays mellois dans les Deux Sèvres, et au sud par le Pays ruffécois et le Confolentais situés en Charente.

La situation géographique

Le Sud Vienne est adossé aux premiers contreforts du Limousin dans sa partie Est. L'Ouest constitue la bordure méridionale de l'ancienne province du Poitou.

Le territoire est traversé par plusieurs rivières, la Vienne, affluent majeur de la Loire, la Gartempe et le Clain, et même la Charente dont une boucle traverse la partie extrême sud-ouest du territoire.

Terre de passage, il marque aussi la séparation entre l'Ouest, tourné vers Nantes et Tours, et le Sud-Ouest, tourné vers Bordeaux.

CHIFFRES CLES

Superficie : 2 609 km²

(Plus du 1/3 de la superficie du département de la Vienne)

Population : 61 853 habitants (Recensement général de la population, INSEE 2011)

(soit 1/7ème de la population du département de la Vienne)

Densité : 24 habitants / km²

Ménages : 28 000 foyers

Taille moyennes des ménages : 2,13 personnes / ménage

Actifs : 25 500 individus

Emplois occupés : 21 007 emplois

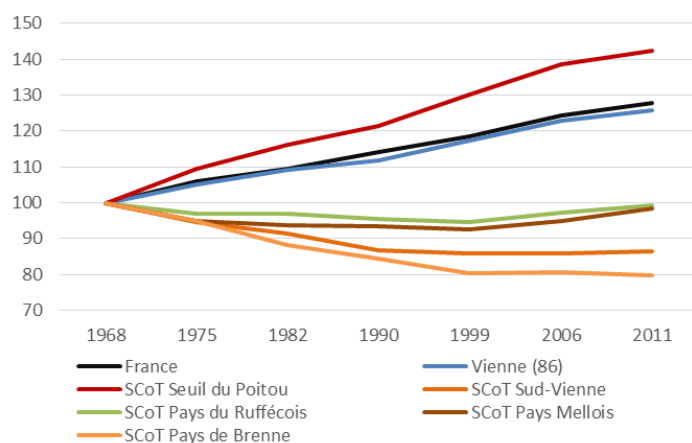
**Parc de logements : 39 750 logements
dont 75% de résidences principales**

I - L'ETAT DU DEVELOPPEMENT

♦ Une dynamique démographique retrouvée

La dynamique démographique, qui témoigne de l'attractivité du territoire qu'elle soit résidentielle ou économique, a connu une évolution importante à partir de l'année 1990.

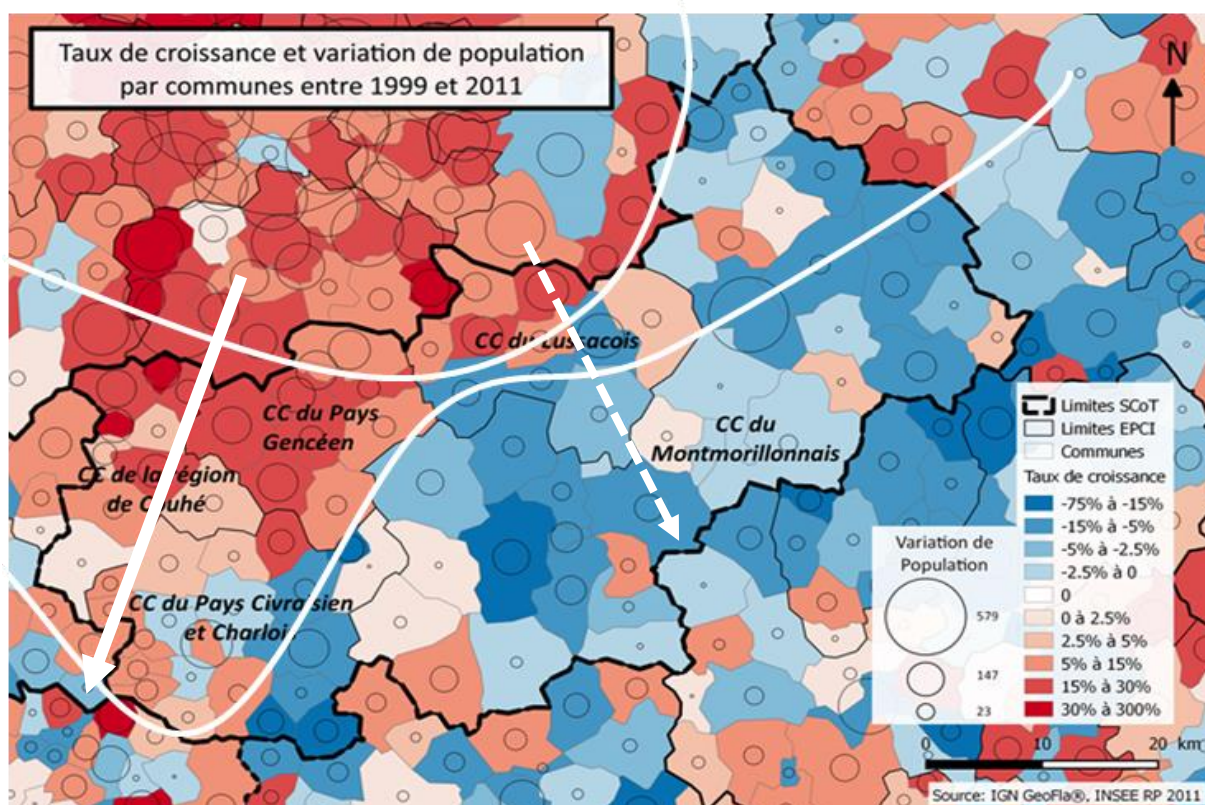
Evolution population entre 1968 et 2011



En effet, la démographie a retrouvé la croissance après plusieurs décennies de baisse de 1968 à 1990 (exode rural), de 71 525 à 61 405 habitants. Après une stabilisation entre 1990 et 1999 (aux environs de 61 450 habitants), le territoire a bénéficié d'une petite reprise (+ 400 habitants entre 1999 et 2011) qui conforte son attractivité.

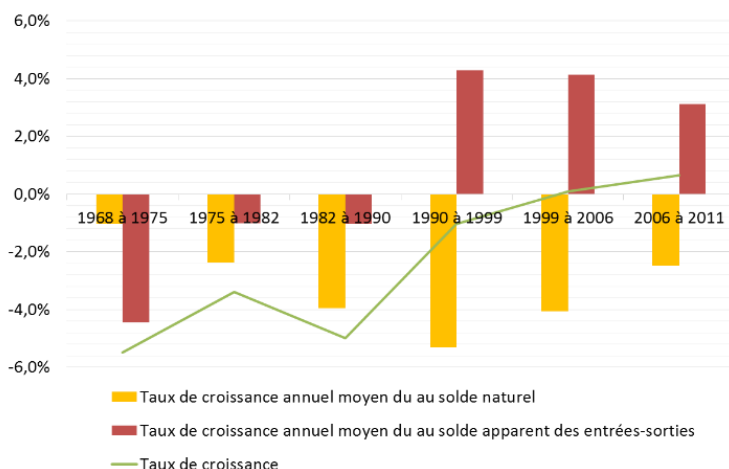
A partir de 1990, on observe des différences territoriales significatives entre les espaces de l'ouest (Pays gencéen, région de Couhé) et de l'est (Montmorillonnais).

Après 1999, cette différenciation territoriale s'accroît. La 4 voies RN10 a eu un impact positif sur le territoire traversé, alors qu'à l'est, la RN147 n'a pas entraîné un développement semblable du territoire.



L'une des explications à ce « redressement démographique » à partir de 1990 s'explique en partie par la conjonction de deux phénomènes démographiques :

Variations annuelles décomposées en solde naturel et migratoire et Taux de croissance combiné pour le territoire Sud Vienne



- Un solde migratoire positif et fort depuis 1990, mais apparemment fragilisé depuis 2006,
- Un solde naturel négatif mais qui s'améliore peu à peu depuis cette date.

Malgré cette croissance retrouvée, le Sud Vienne n'est pas épargné par le phénomène national du vieillissement, accentué dans le territoire rural par la difficulté à attirer des jeunes ménages d'actifs.

Simultanément au nombre de ménages, on observe la diminution du nombre de personnes par ménages, de 3,30 personnes / ménage en 1999 à 2,13 personnes / ménage en 2011. Conséquence immédiate, on assiste à une croissance du nombre des ménages (donc du besoin en résidences principales) plus forte que la croissance démographique.

Ainsi, alors que la croissance de la population a été de +0,7% entre 1999 et 2011, la croissance correspondante du nombre de ménages a été de +3,29% sur la même période.

♦ Des revenus un peu plus faibles que la moyenne départementale

Le montant moyen des salaires et traitements, et retraites des habitants du territoire du SCoT Sud Vienne (respectivement 21 594 euros et 17 275 euros en 2012) est inférieur de - 11 à - 12 % par rapport au niveau départemental.

Avec le territoire du Seuil du Poitou, très largement porté par Poitiers qui y représente plus de 40 % du nombre de foyers, l'écart est encore plus important soit - 14 à - 15%.

A RETENIR

- ♦ Nouvelle croissance (légère) de la population depuis 1999, après une baisse continue entre 1968 et 1990 puis une stabilisation entre 1990 et 1999 ;
- ♦ Une différence territoriale forte entre les dynamiques de l'ouest du territoire et l'est, imputable en partie à la différence de niveau de qualité des axes routiers ;
- ♦ Un solde migratoire favorable depuis 1990, mais fragilisé depuis 2006, et qui ne permet pas de freiner le vieillissement de la population ;
- ♦ La diminution continue de la taille des ménages, qui induit une croissance des besoins en résidences principales bien supérieure à la croissance démographique globale correspondante ;
- ♦ Un niveau moyen des revenus moins élevé en Sud Vienne qu'au niveau départemental.

♦ Une économie de plus en plus liée à la dynamique démographique

■ Un territoire rural doté d'une dynamique d'emplois un peu faible

En 2011, le Sud Vienne compte 21 007 emplois locaux. Un chiffre stable depuis 2006 (+0,1%), mais la dynamique est moins forte que dans l'ensemble du département de la Vienne (1,7%) et que dans les territoires voisins, dotés respectivement de 2,7% de croissance (Seuil du Poitou), de 2% (Ruffécois) et 1,7% (Mellois).

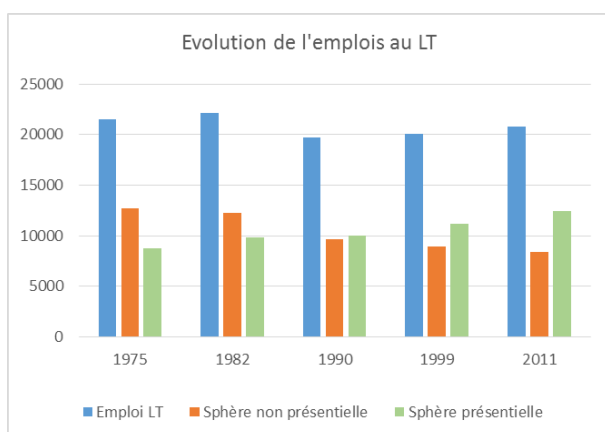
A l'inverse, le taux de chômage (7,4 % des 15-64 ans par rapport à la population totale) est ici moins important que chez les voisins : 8,3% pour la Vienne et jusqu'à 9.2% dans le Ruffécois.

Le statut salariat est majoritaire (78,9% des emplois) mais cette proportion se révèle beaucoup plus faible que dans les autres territoires de comparaison : 91% pour Seuil du Poitou, 89% pour le département, et dans une moindre mesure 84,1% pour le Ruffécois. Avec 80,5% d'emplois salariés, le territoire du Mellois est proche du Sud Vienne.

La répartition de la population par « catégorie Socio-Professionnelle » confirme le statut rural du territoire avec une part forte d'agriculteurs (8,6%) (Mêmes observations pour les territoires voisins du Mellois et Ruffécois), une présence importante des ouvriers. A l'inverse le SCoT Seuil du Poitou est d'avantage porté par des emplois de cadres et de professions intermédiaires, tandis que la part d'employés est relativement comparable (aux alentours de 30%).

■ Des activités présentes² dominantes

L'économie du territoire du Sud Vienne se transforme peu à peu : d'une économie majoritairement productive, le territoire est passé petit à petit et de façon continue à une économie dédiée en majorité à la satisfaction des besoins des ménages locaux.



Par exemple, les premiers secteurs employeurs sont la santé et l'action sociale. Ce secteur particulièrement dynamique a gagné près de 130 emplois par an.

Le second secteur créateur d'emplois est celui des commerces, transports et services divers.

Cette prédominance du caractère présentiel de l'économie accentue l'importance de l'enjeu démographique.

² L'activité présente (autrefois appelée résidentielle) est l'activité dont l'objet est la satisfaction des besoins de la population locale

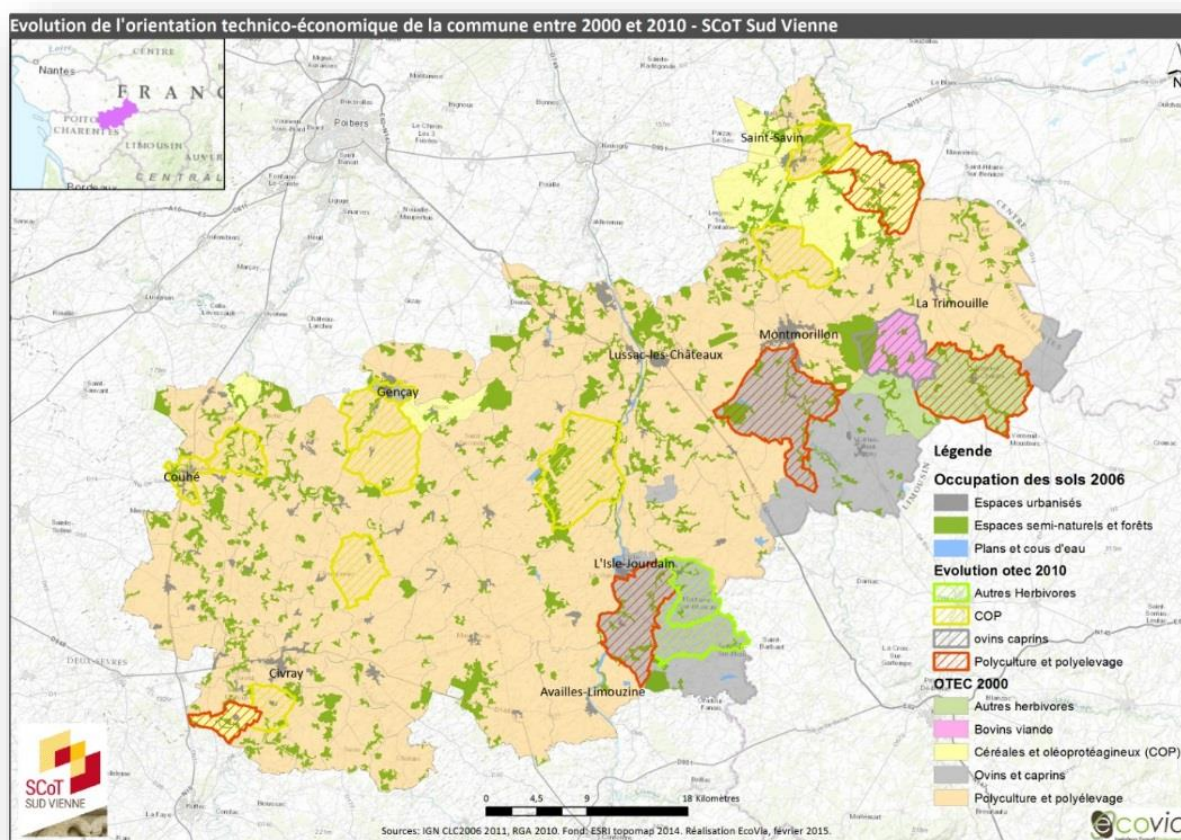
Le tissu économique du Sud Vienne, ainsi que l'essentiel de l'offre commerciale sont localisés au sein des pôles principaux (Montmorillon, Civray, Lussac les Châteaux, Couhé, Gençay, Saint-Savin...), ainsi que le long de la RN10. Les parcs d'activités économiques irriguent le territoire dans son ensemble, correspondant à des besoins de développement endogène essentiellement. Mais l'économie du Sud Vienne est surtout marquée par la présence de la centrale nucléaire de Civaux, forte pourvoyeuse d'emplois directs et indirects, et de richesse fiscale qu'elle génère.

Le tourisme est un secteur à développer, le Sud Vienne disposant d'atouts dans ce domaine : vallées, patrimoine architectural, etc.

♦ Une poly-activité agricole

Avec 1 874 exploitations en 2010, le territoire a connu une baisse significative du nombre d'exploitations : plus de la moitié d'entre-elles ont disparu depuis 1988 ; tout en représentant en 2011 environ 8,6 % des emplois en Sud Vienne.

L'activité agricole dominante du territoire est la polyculture-polyélevage. Depuis 2000, le territoire évolue vers une diminution des cheptels avec des exploitations uniquement basées sur l'élevage qui se diversifient en polyculture élevage et une augmentation des exploitations orientées vers les grandes cultures.



Le territoire est valorisé par des appellations et labels de qualité, et notamment pour l'élevage ovin, par le label « Agneau de Poitou Charentes » (IGP). L'agriculture biologique progresse et le tiers des exploitations possèdent un signe de qualité, même si les circuits courts restent encore peu développés.

Avec une moyenne de 103 ha par exploitation en 2010 contre 47 ha en 1988, les exploitations sont de plus en plus grandes et induisent une diminution de l'emploi agricole sur le territoire.

Dans un contexte départemental de vieillissement (en moyenne) des agriculteurs, la problématique de reprise de l'exploitation est de plus en plus prégnante.

La surface agricole utile (SAU) s'est maintenue entre 2000 et 2010 puisque le recul n'a été que de -0.4%.

En termes de valorisation locale, on peut citer la présence d'infrastructures tels que les abattoirs du Vigeant et de Montmorillon, le Marché aux Cadrans de Coulonges les Hérolles (et sa foire), le développement des circuits courts en Montmorillonnais.

A RETENIR

- ♦ La dynamique d'emplois est plus faible en Sud Vienne qu'en moyenne dans le département de la Vienne ;
- ♦ L'activité économique est de moins en moins productive, de plus en plus préssentielle ;
- ♦ Les secteurs d'activité de la santé, de l'action sociale et du commerce sont les plus dynamiques en termes de création d'emplois ;
- ♦ L'agriculture dominante est l'activité de polyélevage et polyculture, avec une tendance à l'augmentation des cultures au détriment de l'élevage ;
- ♦ La surface agricole se maintient et la problématique des reprises apparaît sensible ;
- ♦ Le territoire dispose d'infrastructures de valorisations locales : abattoirs, marché aux cadrans, foire, et de plusieurs labels / signes de qualité.

♦ Des perspectives à fixer

A partir du scénario central des projections OMPHALE de l'INSEE, une prospective tendancielle met en perspective pour le territoire du Sud Vienne une progression démographique d'environ 4.3%, soit une population de 64 500 habitants en 2040.

Dans le cas d'une estimation haute, la population pourrait atteindre voire dépasser les 70 000 habitants en 2040. Pour comparaison, un territoire du Sud Vienne qui connaîtrait la même courbe démographique que celle du département, verrait sa population atteindre 78 000 habitants. Sur ce plan démographique, le travail d'élaboration du projet (le Projet d'Aménagement et de Développement Durable³) devra fixer le niveau de son ambition.

³ PADD : la deuxième pièce du SCoT qui porte le projet politique pour le territoire.

II - L'ETAT DE L'AMENAGEMENT

L'aménagement de l'espace vise à priori plusieurs objectifs :

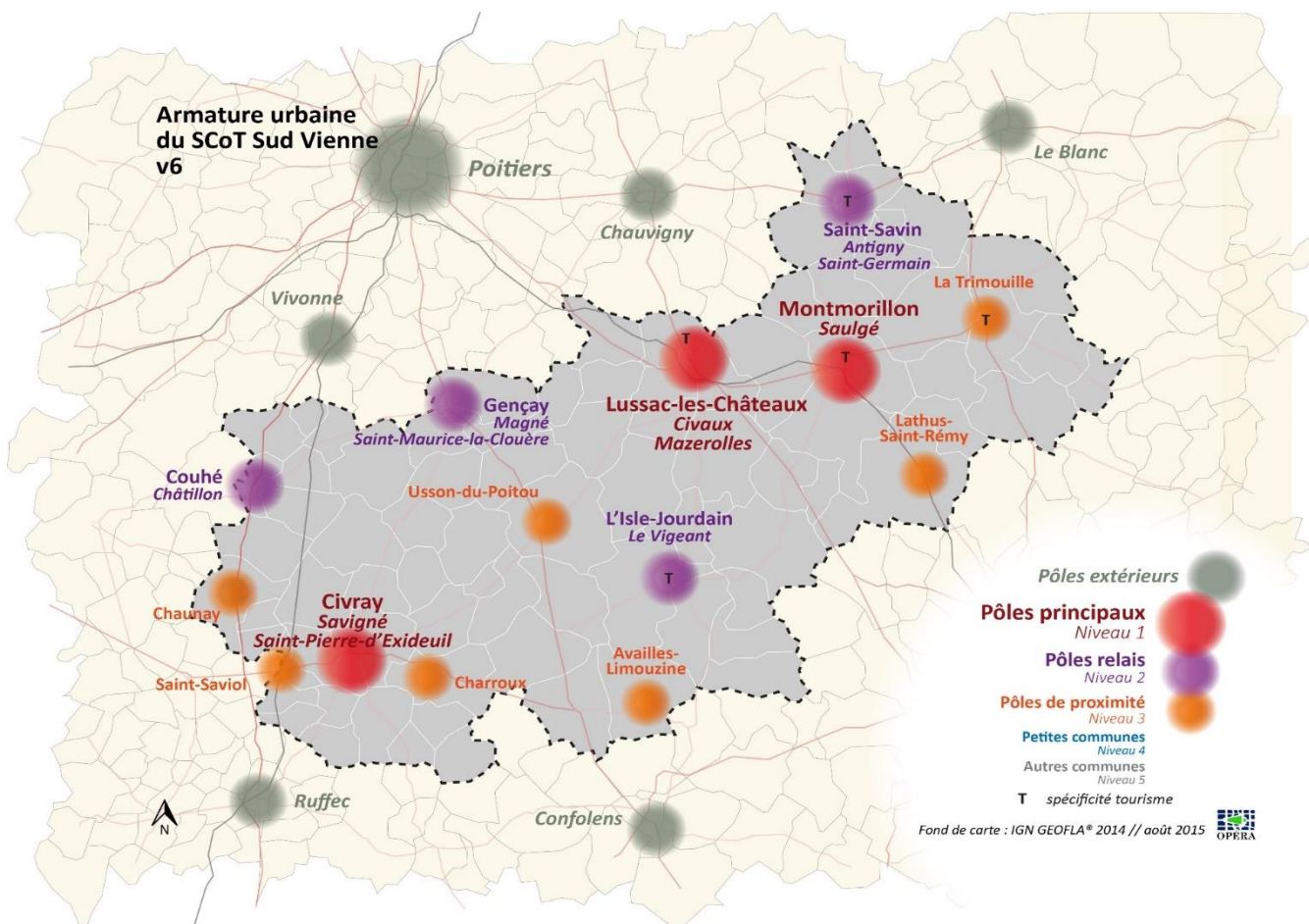
- **un objectif socio-économique structurel**, qui vise à renforcer la capacité d'accueil de la population,
- **un objectif social avec la préservation du lien social et intergénérationnel**, en rapprochant les populations. Plus précisément en organisant des structures urbaines fortes (quartiers, faubourgs...), tout en favorisant la mixité (population, fonctions...) de manière à maintenir la qualité du cadre de vie,
- **un objectif de qualité architecturale et urbaine avec la** qualité des espaces urbains, des entrées de bourgs et des greffes architecturales autour des noyaux historiques, de manière à marquer une limite nette et qualitative entre espaces naturels et agricoles et espaces urbains,
- **un objectif spatial** avec la maîtrise de la consommation de l'espace (moins critique ici qu'ailleurs) afin de préserver les milieux naturels et les paysages, et améliorer l'organisation du territoire pour limiter les déplacements.

♦ L'armature urbaine

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a pour objet d'encadrer les politiques publiques en matière d'infrastructures (voirie, réseaux, Zones d'Activités Economiques (ZAE)) et de grands équipements, en matière de commerces et de services notamment.

Ainsi, le SCoT s'intéresse à l'armature urbaine correspondant à différents niveaux de polarités. Puis, il considère les interrelations entre ces polarités, c'est-à-dire d'une part les réseaux et d'autre part les échanges (les trafics).

Définie par rapport au nombre des emplois, par rapport au maillage des services, des commerces et des équipements (les fonctionnalités urbaines), l'armature urbaine a été imaginée par les élus du territoire de la façon suivante :



Ainsi composée, l'armature urbaine pourra constituer l'outil et le support de la répartition des logements nouveaux à produire pour les prochaines décennies, ainsi que celle des nouveaux équipements collectifs structurants.

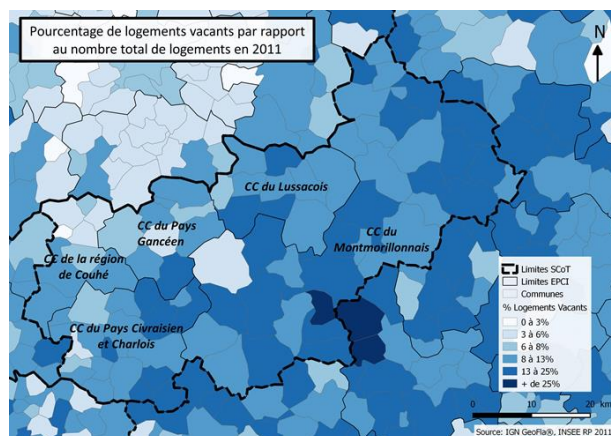
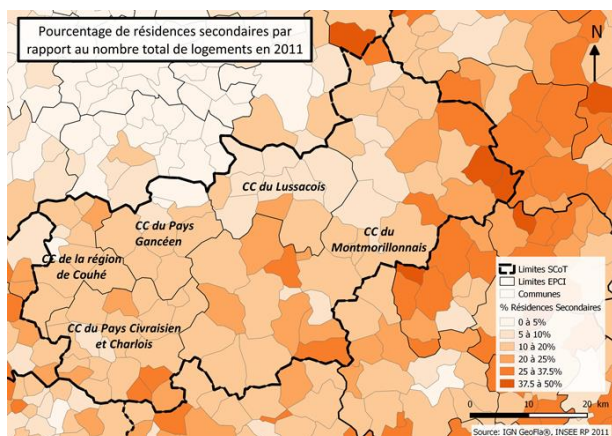
♦ Un parc de logements dynamisé par le besoin en résidences principales, mais qui se trouve pénalisé par la vacance

En raison d'un desserrement des ménages – la taille des ménages est passée de 3,30 personnes / ménage en 1999 à 2,13 personnes / ménage en 2011. L'évolution du nombre de ménages (donc du besoin en résidences principales) a été plus forte que la croissance démographique.

Ainsi, la croissance démographique de +0,7% observée sur la période 1999-2011 s'est accompagnée de la création de +7,3% du parc des résidences principales. Au final, cumulant une croissance du nombre des résidences secondaires et une forte augmentation des

logements vacants (+20%), le parc global des logements a augmenté d'environ 8,7% sur la période 1999-2011.

La localisation des résidences secondaires s'explique en grande partie par l'évolution de la pression démographique sur le territoire. On observe ainsi que la proportion de résidences secondaires et celle des logements vacants augmentent en relation avec l'éloignement de Poitiers, contrairement à la part des résidences principales.



D'une façon générale, le rythme de production de logements s'est maintenu jusqu'en 2014, et ce malgré la crise de l'immobilier. Les spécificités du territoire en matière de logements, sont liées en partie à son caractère rural :

- Une faible part des logements collectifs (5% de l'effort de logement observé entre 2010 et 2014),
- Une faible part des logements locatifs en baisse (évolution de 25% en 1999 à 22% en 2011),
- Une faible part de logements sociaux (1 400, 5,7% du parc).

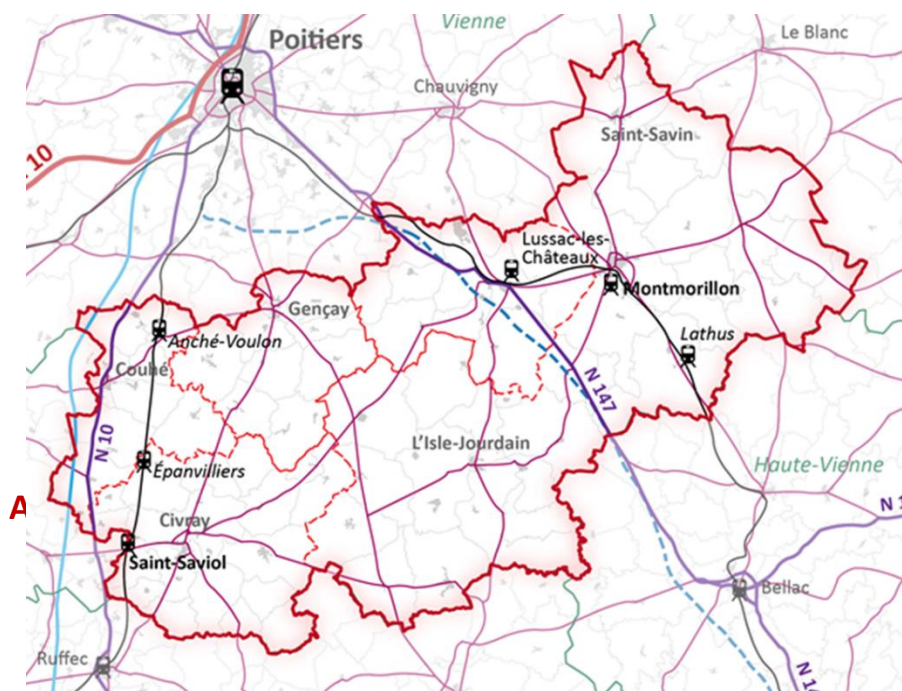
A RETENIR

- ♦ Un besoin de logements dont le rythme est supérieur à la croissance de la population pour tenir compte du desserrement ;
- ♦ Un rythme de construction entraîné essentiellement par le besoin en résidences principales ;
- ♦ Une forte augmentation du nombre des logements vacants (12,4 % du parc), qui touche en premier les cœurs de bourgs et de villages ;
- ♦ Une offre de logements locatifs, et notamment de logements sociaux, faible, ce qui risque de pénaliser l'accueil de jeunes et de jeunes ménages d'actifs.

♦ Les mobilités

• Un réseau d'infrastructures déséquilibré

L'essentiel des déplacements est réalisé par routes et sur ce plan, le territoire du Sud Vienne est marqué par un fort déséquilibre d'équipements entre l'Ouest, bien desservi par la RN10, et l'Est traversé par la nationale RN147 :



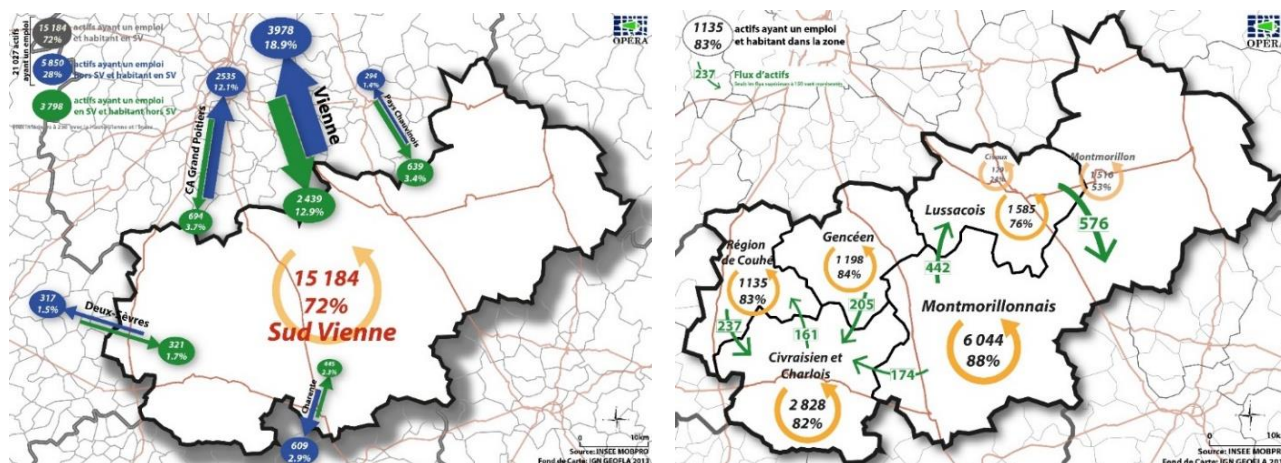
Les dynamiques démographiques observées, voire les dynamiques économiques illustrent les différences de qualité d'accessibilité et de desserte entre d'une part les communes du fuseau Ouest (RN10) et celles du secteur Est. Un secteur dans lequel Montmorillon est excentré.

A ceci s'ajoute l'insuffisance des axes routiers qui permettent la circulation d'est en ouest au sein du territoire Sud Vienne.

Au final, le rééquilibrage sur le territoire des facilités d'accès et de la capacité d'échanges constitue sans nul doute un enjeu primordial.

• Des déplacements nord sud ou locaux

En matière de déplacements domicile – travail, une grande majorité des actifs ayant un emploi (les trois quart) travaillent « sur place », soit 15 184 actifs résidant sur le territoire Sud Vienne et y travaillant.



Les déplacements sont majoritaires sur chacun des territoires des Communautés de Communes, et les déplacements assez faibles entre communautés de communes, voire quasi inexistantes entre l'Ouest et l'Est.

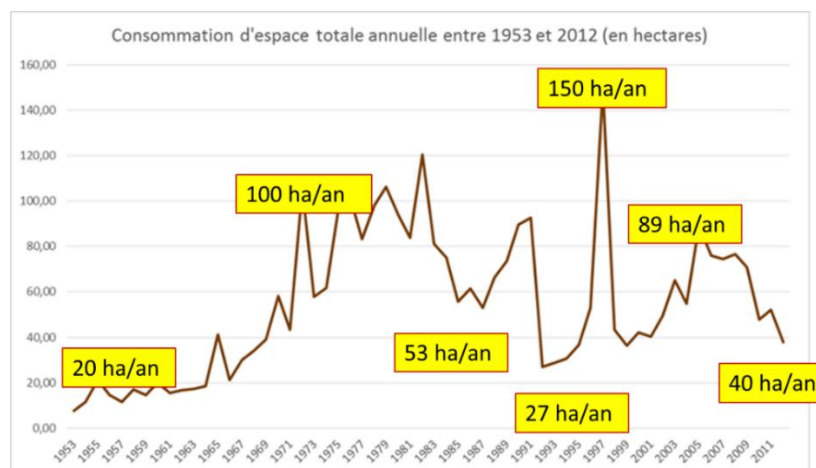
A RETENIR

- ♦ Un mode de déplacement très majoritairement routier ;
- ♦ Un déséquilibre de la desserte routière entre l'Ouest et l'Est, qui menace la capacité de développement des espaces situés à l'Est du Sud Vienne ;
- ♦ Une insuffisance des infrastructures routières transversales permettant la circulation entre les parties Est et Ouest du territoire Sud Vienne.

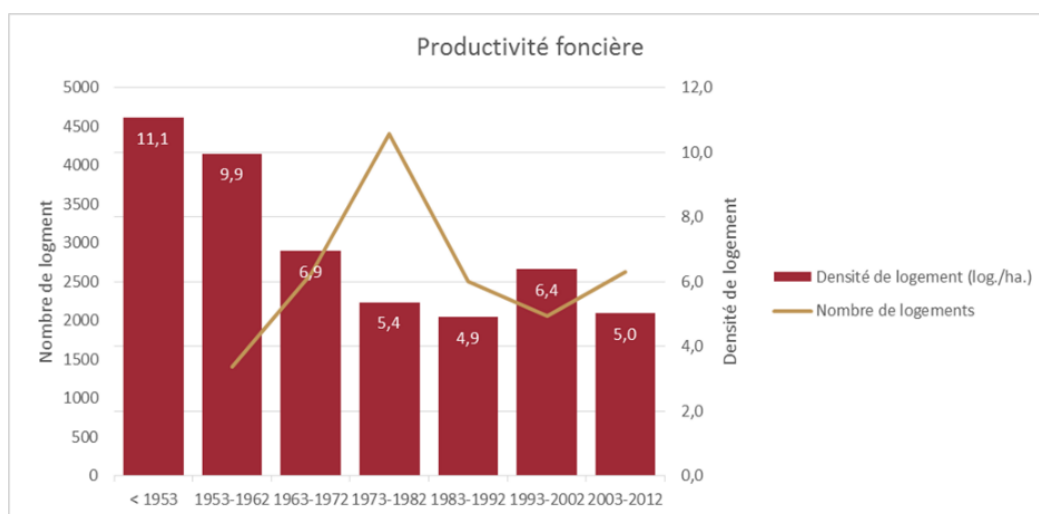
♦ La consommation de l'espace

La maîtrise de la consommation de l'espace constitue un enjeu national. En Sud Vienne, cette question revêt une importance moins forte.

En Sud Vienne, 523 hectares ont été consommés entre 2003 et 2012 toutes vocations confondues, soit un rythme moyen de 52,3 ha par an. Cette consommation a augmenté de 27,6 hectares par an par rapport à 1993-2002, en raison d'une production plus élevée de logements et d'une surface moyenne supérieure des parcelles concernées :



Lorsque le nombre de logements et la consommation foncière augmente, la productivité foncière est stable, faible et ne s'améliore pas à l'échelle du SCoT. Elle est en moyenne de 5 logements/ha entre 2003 et 2012.



L'observation montre également une surface individuelle moyenne de plus en plus grande à mesure que le niveau de polarité s'affaiblit : c'est-à-dire que plus l'offre urbaine est faible, moins la productivité foncière moyenne est importante.

	Surfaces consom. 2003	Logements 2003	Surfaces consom. 2012	Logements 2012	Période 2003-2012		
					Consommation foncière	Logements produits	Parcelles moyennes
N1	473	6 085	538	6 508	64,9	423	1 534
N2	733	7 394	808	8 011	75	617	1 216
N3	658	4 952	709	5 251	51,1	299	1 709
N4	1 203	9 265	1 353	9 875	150	610	2 459
N5	1 202	8 499	1 384	9 176	181,7	677	2 684
TOTAL	4 269	36 195	4 792	38 821	522,7	2 626	1 990

*N1 à N5 = différents niveaux de l'armature urbaine (voir page 12)

A RETENIR

- ♦ Une consommation annuelle d'espaces d'environ 52 hectares sur les 10 années de la période 2003-2012, toutes activités confondues, en augmentation sur la période récente ;
- ♦ Une productivité foncière qui ne s'améliore pas, même lorsque le nombre de logements produits augmente, ce que l'on peut expliquer par un nombre de logements produits encore trop faible pour entraîner un accroissement de la pression foncière ;
- ♦ Une productivité foncière qui s'améliore au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie urbaine des pôles urbains.

III - L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

♦ Paysages et occupation des sols

Le territoire du Sud Vienne est marqué par une mosaïque de paysages agricoles mais les tendances à l'effacement des zones bocagères d'élevage et au développement des zones pavillonnaires favorisent une banalisation des paysages agricoles et périurbains. Pourtant, le territoire possède un beau patrimoine bâti et l'atout de l'attrait de ses vallées qui marquent durablement les paysages.

Menaces

- La périurbanisation en lotissement qui ne permet plus une lecture claire des centres urbains et des coupures d'urbanisation entre bourgs et hameau,
- L'effacement des zones bocagères au profit d'openfield,
- La vacance des centres urbains anciens au profit des pavillons résidentiels périurbains.

♦ Milieux naturels et biodiversité

La part des milieux gérés, réglementés ou protégés est relativement faible en Sud Vienne alors que ce territoire bénéficie d'habitats et espèces remarquables.

Les attentes réglementaires de l'identification de la trame verte et bleue constituent pour le territoire l'opportunité de mettre en avant des milieux d'intérêt à travers le SCOT : cours d'eau et vallée, brandes, ... mais nécessitent également un travail sur les ruptures de continuités : maîtrise de l'urbanisation linéaire, perméabilité de l'autoroute, des routes nationales, du projet de ligne LGV...

Menaces

- L'artificialisation des ZNIEFF qui ne bénéficient pas de protection,
- La fragmentation du territoire par les infrastructures de déplacements : LGV, voie ferrée, travaux de doublement de la nationale 147, trafic sur les routes principales,
- L'évolution des pratiques agricoles défavorables au maintien des zones humides, éléments bocager et vie des sols,
- L'expansion des espèces exotiques envahissantes : Jussie, Renouée du japon, Erable negundo...

♦ Gestion de la ressource en eau

Malgré une qualité de l'eau distribuée 100 % conforme aux attentes réglementaires, la ressource en eau (masses d'eaux souterraines et superficielles) reste un sujet sensible pour le territoire au vu de la dégradation de l'état et des pressions de prélèvement importantes. Pour assurer une bonne gestion de la ressource et de son partage, des outils se mettent en

place : Contrat Territorial de Gestion Quantitative du bassin du Clain, SAGE du Clain, SAGE de la Charente, SAGE de la Vienne, périmètres de captage, programme « Re-source », zones de répartition des eaux, application de la directive nitrates... Des améliorations sur les rejets d'eaux usées (assainissement collectif et non collectif) doivent également être faites.

Menaces

- La dégradation des masses d'eau en termes de qualité (endiguement, destruction des annexes hydriques...),
- Une dégradation des masses d'eau superficielles par les eaux usées, pesticides et nitrates,
- Des conflits liés au partage des eaux,
- Un manque de connexion entre les ressources en cas de pollution.

♦ **Énergies, émissions de gaz à effet de serre (GES) et qualité de l'air**

• **Qualité de l'air**

La qualité de l'air est altérée en sud Vienne ponctuellement par des alertes aux particules et de manière plus diffuse (état de fond) par les rejets d'ammoniac en lien avec l'élevage intensif (porcheries industrielles). Le long des axes routiers, la qualité de l'air est également fortement dégradée par les émissions d'oxyde d'azote (NOx).

Les matières particulaires (PM10) contenues dans l'air sont désormais classées cancérigènes pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). L'augmentation des taux de particules fines dans l'air est facteur de risques sanitaires (maladies cardiovasculaires, altération des fonctions pulmonaires, cancer du poumon et diminution de l'espérance de vie). Ces particules sont d'origine naturelle et humaine. Parmi les particules issues des activités humaines, on note : les résidus de consommation d'énergie (bois buche pour le chauffage, pétrole dans les déplacements motorisés et centrales thermiques...), les résidus agricoles, les émissions d'industries utilisant des aérosols...

• **Emissions de Gaz à effet de serre**

Actuellement les émissions de gaz à effet de serre par personne sont faibles bien qu'en forte progression depuis 1990.

• **Energies**

Une mixité énergétique variée et des potentiels de développement élevés mais un besoin d'accompagnement au développement par les politiques publiques.

Menaces

- Le développement des déplacements motorisés émetteurs de GES, particules et oxydes d'azote,
- Le développement d'une agriculture intensive générant ammoniac et particules,

- Le manque de capacité du réseau électrique qui pourrait revoir à la baisse les ambitions de développement des énergies renouvelables.

◆ Nuisances sonores

Le territoire de Sud Vienne est majoritairement en zone calme au regard des nuisances sonores. Seules 6 infrastructures routières et 1 infrastructure ferroviaire sont classées bruyantes mais la réglementation prend en compte le besoin de retrait pour limiter l'incidence de ces nuisances sur la population.

Aucun point noir de bruit recensé. Un Point Noir Bruit (PNB) est un bâtiment sensible, c'est-à-dire une habitation, ou un établissement scolaire, de soin-santé ou d'action-sociale, exposé à des niveaux de bruit élevés, vis-à-vis d'une infrastructure routière ou ferroviaire.

Menaces

- La création de la ligne LGV Limoges/Poitiers : nouvelle infrastructure de bruit,
- Elargissement de la RN 147 : augmentation du trafic et donc du bruit

◆ Déchets

L'habitat dispersé du territoire participe à générer des coûts élevés pour les collectivités en terme de ramassage des déchets malgré un faible gisement de la part des ménages et induit un manque d'apport en déchetterie. Les démarches de mutualisation des moyens entre structures, les infrastructures existantes et l'extension de collecte du tri sélectif sont favorables à un meilleur service et de meilleures performances, et répondent aux objectifs du Grenelle.

Menaces

- Le développement de zones pavillonnaires éloignées des centres bourgs.

◆ Ressources minérales

Le territoire compte de nombreuses carrières (26 sur 16 communes) permettant un approvisionnement excédentaire en gravillons (export) mais insuffisant en roches éruptives (import).

L'enjeu pour le territoire est d'anticiper les besoins d'extension, ouverture et réhabilitation pour intégrer en amont les incidences négatives sur l'environnement que peuvent générer les activités extractives.

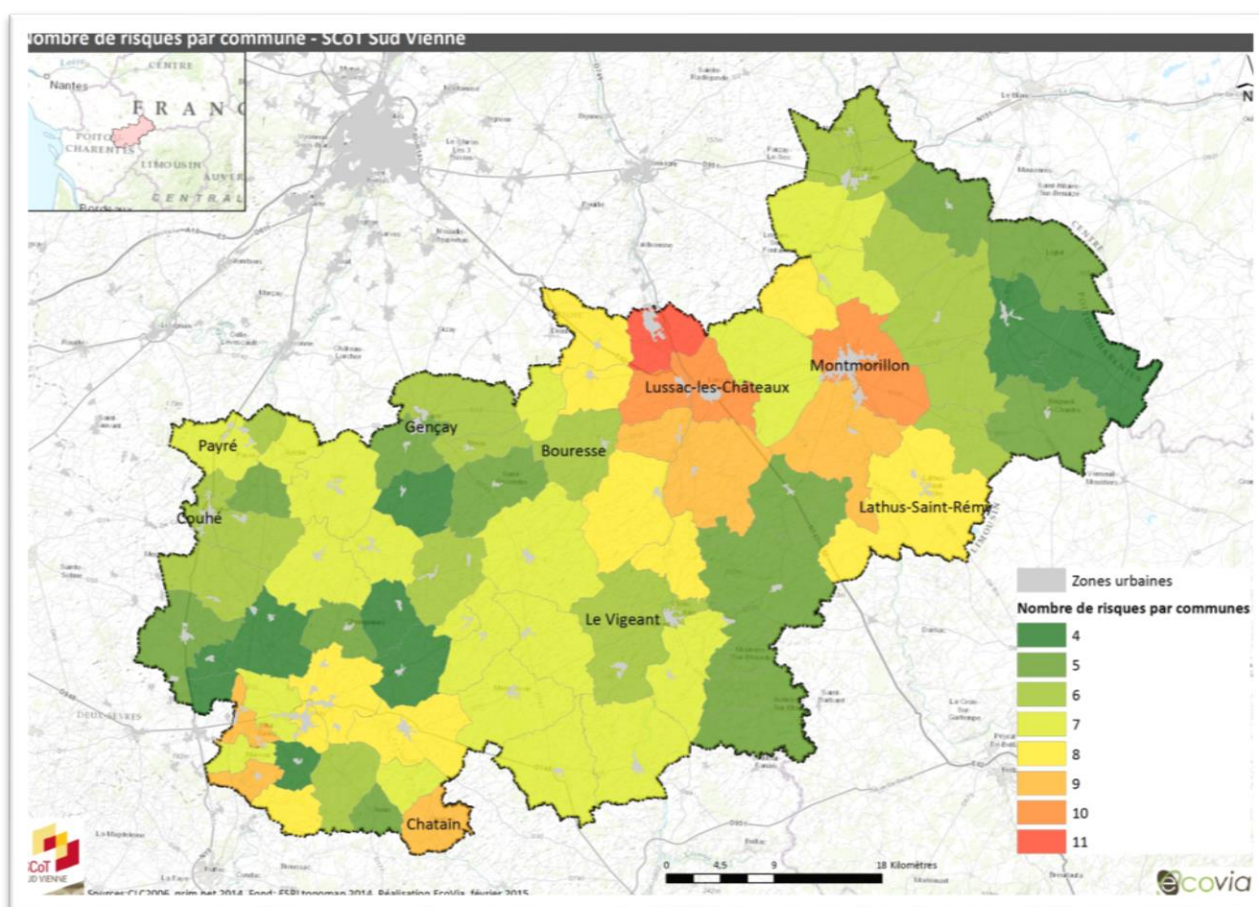
◆ Sites et sols pollués

Le Sud Vienne compterait potentiellement 468 sites susceptibles d'avoir une incidence polluante sur les sols et eaux de leurs alentours dont 59 en activité. Deux sites : Decons (Le Vigeant) et l'usine d'émulsion de Saulgé sont reconnus comme ayant une incidence avérée sur leur environnement (eau notamment). Le territoire compte également 105 installations classées pour la protection de l'environnement majoritairement en lien avec l'activité agricole (élevage de forte capacité, stockage d'engrais...), des carrières et plus récemment des projets de développement d'énergies renouvelables (parc d'éoliennes principalement). Parmi ces ICPE on compte 2 sites SEVESO (sites sont la quantité de matières dangereuses nécessitent des mesures particulières) :

Commune	Entreprise	Type SEVESO
Saint-Pierre-d'Exideuil	Centre Ouest Céréales	Seveso bas
Saint-Saviol	Société coopérative agricole COREA	Seveso bas

♦ Risques naturels et technologiques

Enfin le territoire est confronté à une pluralité des risques naturels et technologiques : risque d'inondation et de coulées de boues, gonflement et retrait des argiles, effondrement de blocs, rupture de barrage, risque nucléaire, transport de matières dangereuses...



Des documents s'attellent à anticiper et prévenir ces risques : Plan de Prévention des Risques (PPR) inondation recouvrant les communes à risque sur la Vienne et Montmorillon, PPR mouvement de terrain à Montmorillon, Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour le risque nucléaire et de rupture de barrage mais la mise en place des plans de sauvegarde communaux a pris du retard et nécessite une intégration rapide des documents de prévention à l'échelle des communes.

◆ Scénario au fil de l'eau – si le SCoT n'existait pas

L'avantage du SCoT est d'intervenir à une échelle supra-communale. En l'absence de ce document de planification, chaque commune pourrait continuer de se développer sans logique de renforcement de polarité ou de densification ainsi, certaines en proximité de Poitiers pourraient ne devenir que des villes dortoirs, d'autres dans le Civraisien pourraient continuer à se développer en hameaux...

Une urbanisation désorganisée est à l'origine d'une forte consommation d'espace (pour des zones d'activité lorsqu'elles ne sont pas mutualisées mais aussi en termes de logements). Cette consommation est préjudiciable pour les espaces naturels mais surtout pour les espaces agricoles et l'activité économique qui y est liée.

L'avantage de la planification du développement urbain et économique est de cibler les secteurs qui vont accueillir des activités ou de la population et donc :

- d'en concentrer les nuisances : déchets, eaux usées, besoins de déplacements motorisés (émissions de polluants de l'air, de gaz à effet de serre, nuisances sonores), besoin énergétiques et de trouver des solutions en permettant des économies d'échelle (possibilité de développer des chaufferies collectives, transports en communes, stations d'épuration...)
- de dissocier les usages : les activités à risques pour l'environnement pourront être mises à l'écart des zones de logements,
- de maîtriser les enjeux en secteurs soumis à risques ou nuisances sonores.
- d'épargner les secteurs naturels et agricoles et paysages associés nécessaire au fonctionnement du territoire et à sa valorisation : réservoirs de biodiversité et continuités écologiques, terres agricoles maraichères ou de proximité pour les exploitations agricoles...

Actuellement, des outils existent : plans de prévention des risques, plan de gestion Natura 2000, objectifs des SRCAE, SAGE, Schéma départemental des carrières... mais le SCoT permet d'intégrer ces outils spécifiques d'une partie de l'environnement et d'avoir ainsi une vision transversale dans la planification. Il permet également d'apporter des solutions sur des thématiques particulières telles que la consommation d'espaces agricoles, la préservation de paysages, les déplacements.

◆ Récapitulatif des enjeux en fonction des leviers du SCoT

Les SCoT ne sont pas de « simples » documents de gestion de l'espace. Depuis la loi SRU, ils disposent d'un champ d'action élargi aux déplacements et aux logements, ils doivent répondre à une notion de projet et notamment de projet de développement durable.

Le projet englobe donc de façon transversale l'ensemble des composantes économiques, sociales et environnementales de la planification urbaine afin de répondre aux 3 piliers du développement durable.

Les enjeux environnementaux présentés ci-dessous sont issus du diagnostic de territoire établi dans l'état initial de l'environnement. Il s'agit des enjeux environnementaux auxquels le SCoT doit répondre pour se développer de façon durable au regard des principes du développement durable et des attentes réglementaires.

Selon les thématiques de l'environnement, le SCoT a plus ou moins de leviers d'action. Trois niveaux de leviers d'action sont distingués :

Levier SCoT = 1 : le SCoT a peu voire pas d'interaction avec la thématique environnementale étudiée. Ses leviers sont quasi inexistants.

Levier SCoT= 2 : le SCoT présente un lien indirect ou modéré avec la thématique. Ses leviers d'action existent mais il n'est pas le meilleur outil pour répondre aux enjeux de la thématique.

Levier SCoT= 3 : le SCoT a un lien direct avec la thématique, ses leviers sont forts. Le SCoT constitue un outil adapté pour répondre aux enjeux de la problématique.

Thématique	Enjeux	Leviers du SCoT
Paysages et occupation des sols	- Favoriser la dynamique des centres bourgs, leur réhabilitation et le maintien du bâti patrimonial - Maintenir les espaces agricoles périurbains - Encadrer le développement pavillonnaire peu qualitatif paysagèrement et consommateur d'espaces naturels et agricoles - Maintenir les coupures d'urbanisation (pas d'urbanisation linéaire le long des routes)	3
Milieux naturels et biodiversité	- Mettre en valeur les vallées - Profiter de la trame verte et bleue pour valoriser les espaces naturels d'intérêt écologique et paysager (cours d'eau, zones humides, bocages...)	3
Risques	- Ne pas exposer de population supplémentaire aux risques - Ne pas augmenter l'aléa du risque (endiguement des cours d'eau, rectification, destruction de zones humides annexes de cours d'eau, réseaux pluviaux en tout tuyau...)	3
Gestion de la ressource en eau	- Intégrer une zone de retrait le long des cours d'eau pour permettre l'atteinte du bon état morphologique des masses d'eau superficielles - Intégrer les zones de protection de captage comme zones inconstructibles à préserver - Assurer une capacité suffisante des stations d'épuration ou des sols avant raccordement ou implantation de nouveaux logements	2
Energies, Emissions de GES, pollution de l'air	- Prévoir des alternatives à la voiture : intégration de perméabilités piétonnes entre lotissements, accès aux transports en commun sur les zones d'activités/ d'emplois, facilitation des modes actifs (vélos et marche) dans les centres urbains, développement du co-voiturage... - Encadrer le développement des énergies renouvelables : où ? quelles filières ? etc.	2
Nuisances sonores	Ne pas exposer de population supplémentaire aux nuisances sonores : respect des distances de retraits le long des infrastructures bruyantes.	2
Sites et sols pollués	- Donner une vocation aux sites pollués à l'abandon (friches) - N'autoriser la création de nouvelles infrastructures à risques sur des secteurs peu sensibles (pas de sensibilité écologique, à distance des habitations, sans lien avec les masses d'eau...)	2
Déchets	Limitier l'étalement urbain défavorable aux budgets collecte des collectivités et à l'apport en déchetterie	1
Ressources minérales	Anticiper l'ouverture, l'extension et la réhabilitation des carrières pour permettre l'activité sans générer d'incidences non maîtrisées sur l'environnement (impact paysager, destruction d'habitat, fréquentation des routes...)	1

♦ Unités fonctionnelles – spatialisation des enjeux

Les unités fonctionnelles permettent d'appréhender le territoire du Sud Vienne par typologie de territoire et de situation, en travaillant non seulement selon une approche géographique dans certains cas, mais en usage, milieux, fonctions ou problématiques.

Il en résulte 5 unités :

• ZONE 1 – PERIPHERIE DE POITIERS

Zone 1 : Située à moins de 30 minutes de Poitiers cette première bande a connu une forte pression démographique (excepté en 1bis) et urbaine dans les dernières années. Son développement est notamment lié aux infrastructures routières et s'est fait principalement le long des N10, N147 et D951 et 741. Elle compte principalement deux pôles relais pour le territoire : Couhé, Gençay.

D'un point de vue environnement, cette première zone compte peu de contraintes à son développement (pas de reliefs, peu de risques, pas/peu d'espaces naturels de forte valeur patrimoniale...).

Enjeux de la zone 1

- Identifier les polarités et les renforcer,
- Limiter le mitage le long des voies d'accès routiers,
- Intégrer les routes de fort trafic en milieu urbain (bruit, pollution de l'air, émissions de GES, paysages de transition plaine agricole/ville...) et naturel (perméabilité pour maintenir la trame verte et bleue),
- Développer des alternatives à l'« autosolisme » (parkings relais, de covoiturage, transports en commun...).

• ZONE 2 : POLE DE LUSSAC-CIVAUX-MAZEROLLES

Enclave de la zone 1, le pôle de Lussac-Civaux-Mazerolles diffère de la zone de « périphérie de Poitiers » par un bassin économique plus important et donc une plus grande indépendance vis à vis de Poitiers ainsi que des enjeux environnementaux plus forts : zone de risques inondation, nucléaire, sensibilité des milieux naturels à proximité (Site Natura 2000 de « Forêt et pelouses de Lussac-les-Châteaux ») et présence de carrières et sites et sols pollués.

De plus, cette zone est soumise au projet de LGV Limoges/Poitiers qui pourra avoir une incidence certaine en termes de nuisances sonores, ruptures des continuités écologiques (trame bleue de la Vienne entre-autres), consommation d'espace et de ressource minérale.

Enjeux de la zone 2

- Ceux de la zone 1,
- Intégrer les risques naturels et technologiques dans les projets d'aménagement,
- Anticiper l'extension des carrières,
- Intégrer l'éventualité de la LGV,
- Maintenir la perméabilité des infrastructures de déplacement (voies ferrée, routes, LGV).

• ZONE 3 : MONTMORILLON

Pôle principal du territoire, Montmorillon connaît une entité propre (peu soumise à Poitiers) en termes d'emplois, déplacements, services et commerces. C'est toutefois une polarité comprise dans un environnement de grande richesse avec le passage de la Gartempe en son centre et la présence des brandes de Montmorillon et bois de l'Hospice, étang de Beaufour à Saulgé et environs, pelouses sèches.... Les risques naturels y sont importants notamment les mouvements de terrain qui donnent lieu à un plan de Prévention des Risques. Actuellement la voie ferrée permet une jonction écologique avec Poitiers (moins de gaz à effet de serre, pas d'émissions de polluants atmosphériques, moins de besoins énergétiques...) mais le projet de LGV pourrait amoindrir la fréquence de desserte de la ville.

Enjeux de la zone 3

- Permettre le renforcement de la polarité dans le respect des sensibilités de son environnement (consommation d'espaces naturels et agricoles de moindre valeur),
- Intégrer les risques naturels dans les projets d'aménagement,
- Intégrer les sites pollués dans le développement urbain,
- Travailler la qualité des paysages urbains et leur transition avec les milieux naturels et agricoles alentours,
- Anticiper et maîtriser les effluents liés aux concentrations de population : émissions de déchets, eaux usées, eaux de ruissellement, polluants de l'air (PM10 et NOx), nuisances sonores par des formes urbaines adaptées (non nécessité de déplacements motorisés, infiltration à la parcelle...).

• ZONE 4 : CIVRAISIEN

Le Civraisien est polarisé autour de la ville de Civray mais l'absence de contraintes environnementales : peu de risques, pas de reliefs, peu d'éléments naturels remarquables (y compris réseau de cours d'eau et bocage) ... ont participé au développement d'une multitude de hameaux et bourgs malgré une baisse de population entre 1990 et 2011.

L'agriculture pratiquée est majoritairement tournée vers les grandes cultures et l'élevage hors sol. Le territoire bénéficie des terres les plus profondes, planes et mécanisables ; donc bonnes pour l'agriculture.

Enjeux de la zone 4

- Réserver le développement urbain aux centres-bourgs en favorisant la réhabilitation/rénovation de l'ancien,
- Stopper la dynamique d'étalement et de mitage pour maintenir les terres agricoles,
- Travailler les transitions entre villes et campagne (entrée de ville).

• ZONE 5 : LES CONTREFORTS DU MASSIF CENTRAL

Malgré une démographie en baisse, les contreforts du massif central ont tout de même des enjeux à prendre en compte puisque cette zone rassemble les plus forts enjeux de biodiversité en lien avec la densité de haies, mares, ruisseaux (de tête de bassin versant).

Cette richesse ainsi que la beauté des paysages s'appuient sur des pratiques agricoles liées aux élevages bovins et ovins en perte de nombre.

Enjeux de la zone 5

- Maintenir l'élevage traditionnel,
- Limiter la pression (notamment de l'assainissement non collectif et de l'agriculture) sur les masses d'eaux puisqu'elles se situent en tête de bassin versant,
- Identifier, valoriser, pérenniser les paysages agricoles,
- Réserver le développement urbain aux centres-bourgs en favorisant la réhabilitation/rénovation de l'ancien.

Carte des sites à enjeux du SCoT Sud Vienne

